



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Quarante et unième session de la Commission*

*31 mars - 2 avril 2008*

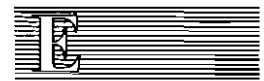


COMMISSION DE  
L'UNION AFRICAINE

*Troisième session de la CAMEF*

**Première réunion annuelle conjointe de  
la Conférence des ministres de l'économie et des finances  
de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement économique  
de la Commission économique pour l'Afrique**

*Addis-Abeba*



Distr.: Limitée  
E/ECA/CM/41/L  
AU/CAMEF/MIN/Draft/Res(III)  
Date: 2 avril 2008

Français  
Original: Anglais

**PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE LA CONFÉRENCE DES  
MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA COMMISSION  
ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (2008)**

Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, avons tenu la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba du 31 mars au 2 avril 2008.

1. Nous félicitons la République fédérale démocratique d'Éthiopie qui a célébré un nouveau millénaire en 2007, composante de l'héritage africain, reconnue aux termes de la résolution 61/270 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Déclaration que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adoptée à ce sujet en janvier 2007.

2. Nous félicitons également la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de son cinquantième anniversaire et saluons sa détermination et sa contribution au développement économique et social de l'Afrique.

3. Nous rappelons la Déclaration du Millénaire et les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, tenue à Monterrey en 2002; du Sommet mondial de 2005; du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement de 2005; de la deuxième Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine tenue en 2006 et de la quarantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique tenue en 2007.

4. Nous renouvelons notre engagement en faveur des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constituent le cadre commun pour le développement et le partenariat mondial.

5. Rappelant le thème de la réunion annuelle conjointe «*Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle*», nous notons avec satisfaction que la croissance récente de l'Afrique est encourageante, bien qu'elle ait eu un impact limité sur la réduction de la pauvreté et la création

d'emplois. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des stratégies visant à atteindre une croissance soutenue, partagée et généralisée afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de relever effectivement les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Croissance et emploi**

6. Nous réitérons notre engagement à mettre explicitement la création d'emplois au cœur de nos politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental, en vue d'assurer une croissance durable et de réduire la pauvreté.

7. Nous reconnaissons que la connaissance est un facteur essentiel pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et pour la compétitivité de nos économies au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes donc préoccupés par la faiblesse du système d'enseignement supérieur et du secteur de la science et de la technologie. Nous nous efforcerons, en étroite collaboration avec les ministres des autres départements, de mobiliser des ressources suffisantes pour améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et diffuser le savoir, la science et la technologie, afin de créer et renforcer des compétences et des capacités tout en faisant fonds sur les capacités existantes afin de préparer nos économies à bien se comporter au XXI<sup>e</sup> siècle.

8. Nous reconnaissons également l'importance d'une amélioration de la gestion des ressources naturelles pour la croissance et le développement en Afrique. À cet égard, nous encouragerons les États membres à adopter des principes de bonne gouvernance dans les activités extractives, notamment les principes de l'Initiative de transparence des industries extractives et du processus de Kimberley. Par ailleurs, nous approuvons en vue de leur adoption et de leur application les recommandations de l'examen des ressources minières effectué par la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de la dernière réunion de la Grande Table organisée conjointement avec la Commission de l'Union africaine en février 2007, notamment en intégrant la gestion des ressources naturelles au programme du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

9. Par ailleurs, nous soulignons l'importance des statistiques pour les politiques favorisant la croissance et l'emploi. Nous saluons les initiatives que la Commission de l'Union africaine a prises

en vue d'élaborer une charte africaine de la statistique. Nous nous félicitons des efforts que déploient la majorité de nos pays pour participer à la série de recensements de la population de 2010 et nous allons promouvoir l'utilisation accrue des statistiques aux fins de la planification. À cet égard, nous nous engageons à fournir régulièrement et en temps voulu les données nationales pour appuyer l'action menée par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement en vue de promouvoir la statistique et le renforcement des capacités statistiques en Afrique. Nous nous engageons également à harmoniser nos systèmes statistiques nationaux.

10. Nous sommes conscients des contraintes que la faiblesse des infrastructures fait peser sur la croissance et l'emploi. Nous rappelons par conséquent les décisions prises par la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement tenu à Accra en 2007 sur le thème de l'énergie et de l'infrastructure et nous engageons à accroître les investissements dans l'infrastructure, y compris les multiples modes de transport.

11. Nous reconnaissons la très grande interdépendance des pays et sommes conscients que les événements qui interviennent dans d'autres parties du monde peuvent présenter des possibilités autant que des défis en ce qui concerne la croissance et l'emploi dans notre région. À cet égard, nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Union africaine d'entreprendre une étude sur les répercussions sur l'Afrique d'un ralentissement éventuel de l'économie américaine et de la crise mondiale des crédits hypothécaires à hauts risques.

12. Nous saluons les nouvelles possibilités d'accélération de la croissance et de création d'emplois découlant du développement rapide de la coopération Sud-Sud. Nous accueillons avec satisfaction les enseignements en matière d'orientation et de manœuvre budgétaire découlant des succès d'un certain nombre de pays du Sud. Nous nous engageons par conséquent à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud.

### **Hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires**

13. La hausse des prix du pétrole représente un défi tant pour les pays exportateurs de pétrole que pour les pays importateurs de pétrole. Nous estimons nécessaire que les pays recherchent d'autres sources d'énergie, compte tenu du caractère non renouvelable des ressources gazeuses et pétrolières. Nous rappelons la décision de nos chefs d'État et de gouvernement d'envisager la création d'un fonds pétrolier africain pour fournir une assistance aux pays importateurs de pétrole à faible revenu.

14. La récente flambée des prix internationaux des produits alimentaires, qui pourrait être une évolution structurelle dont les répercussions s'inscrivent dans le long terme, constitue une menace grave pour la croissance, la paix et la sécurité en Afrique. En même temps, nous notons que la hausse des prix des produits alimentaires présente des opportunités d'accroissement de la production alimentaire dans certains de nos pays. Nous envisagerons les politiques et mesures appropriées pour atténuer les effets de l'augmentation des prix des produits alimentaires sur le niveau de vie, en particulier des groupes vulnérables, tout en exploitant les possibilités d'accroissement de la production alimentaire présentées par ce phénomène.

15. Face à la hausse des cours du pétrole, nous exhortons la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à achever l'étude de faisabilité du fonds pétrolier africain et nous demandons en outre aux institutions continentales comme la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de fournir à nos pays des plateformes et réseaux d'échanges d'expériences concernant la gestion des ressources naturelles.

16. Pour faire face à la récente flambée des prix des denrées alimentaires, nous nous engageons à prendre des mesures vigoureuses pour mettre en œuvre tous les volets du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, dans le but de parvenir à la transformation structurelle du secteur agricole et de promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale.

## **Gouvernance et édification d'États compétents**

17. Nous sommes conscients des progrès qui ont été fait au cours de ces dernières années en matière de bonne gouvernance sur le continent. Nous prenons note avec satisfaction de l'attachement de nos dirigeants à la bonne gouvernance comme en témoigne le nombre de plus en plus important de pays qui adhèrent au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous soulignons qu'il importe de consolider et de renforcer les résultats enregistrés jusqu'à présent. À cet égard, nous étudierons les moyens d'allouer des ressources suffisantes pour appuyer le Mécanisme d'évaluation, notamment en finançant le plan d'action national qui en découle et son intégration aux processus budgétaires et aux cadres d'action à moyen terme.

18. Nous reconnaissons le rôle de la décentralisation dans la promotion de la bonne gouvernance et de la croissance économique. Nous sommes conscients des défis que la décentralisation des structures administratives pose en matière de capacités. À cet égard, nous prendrons des mesures, notamment le renforcement de la gestion financière dans les structures décentralisées du secteur public, tendant à réduire au maximum les risques que la décentralisation peut faire peser sur la bonne gouvernance et la croissance.

## **Démarginalisation des pauvres par le droit**

19. Nous félicitons S.E. Monsieur Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie de son exposé sur la démarginalisation des pauvres par le droit et prenons note des recommandations de la Commission de démarginalisation des pauvres par le droit. Nous reconnaissons que l'objectif visé est essentiel au développement économique et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des récents travaux de la Commission, notamment l'élaboration d'un pacte social régional de démarginalisation des pauvres en Afrique. Nous attendons avec intérêt le rapport final de la Commission qui doit être présenté à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

## **Objectifs du Millénaire pour le développement**

20. Nous nous félicitons des progrès jusqu'ici accomplis par certains pays vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous reconnaissons que la majorité de nos pays ont mis en place des plans de développement national et des stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Tout en saluant les progrès accomplis, nous notons avec préoccupation que la majorité de nos pays ne sont pas en voie de réaliser les Objectifs à la date fixée. En conséquence, nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre de nos plans nationaux de développement et stratégies de lutte contre la pauvreté, optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à mobiliser des ressources additionnelles afin d'accroître les investissements du secteur public de manière à réaliser les Objectifs à la date fixée.

21. Nous félicitons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir mis en place le Groupe de pilotage et du Groupe de travail pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Nous saluons la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement à leur Conférence de janvier 2008 d'entériner cette initiative et de l'appuyer.

22. Nous saluons également les décisions prises par le **Secrétaire général** de convoquer une réunion de haut niveau sur les Objectifs, parallèlement à la Réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique qui se tiendra en septembre 2008 pour mobiliser un appui supplémentaire en faveur de la réalisation des Objectifs en Afrique et pour promouvoir le développement général du continent. Nous nous engageons à prendre une part active à ces deux manifestations.

23. Nous saluons et approuvons la nouvelle initiative de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre États Membres par l'intermédiaire de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social. Nous saluons et approuvons également les efforts fournis par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le rôle que joue la coopération internationale pour le développement par l'intermédiaire du Forum pour la coopération en matière de développement nouvellement mis en place au sein du Conseil

économique et social. Nous nous engageons à tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent ces deux initiatives et demandons à la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer l'organisation des examens ministériels annuels au niveau régional et la participation active des États membres aux examens tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

#### **Financement à long terme de la lutte contre le VIH/sida**

24. Nous nous félicitons de voir que le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida qui ont accès au traitement a augmenté passant de 100 000 en 2003 à 1,3 million en 2006. Nous notons avec préoccupation qu'il est nécessaire de faire face aux besoins financiers à long terme que cause la pandémie. À cet égard, nous entreprenons, de concert avec les collègues qui interviennent dans ce secteur, d'élargir l'accès au traitement et d'intensifier les efforts visant à juguler la propagation de l'épidémie.

### **Financement du développement**

- *Mobilisation des ressources intérieures*

24. Nous reconnaissons qu'il est indispensable de mobiliser des ressources financières au niveau national pour assurer une croissance et un développement durables. A cet égard, nous nous engageons à accroître les efforts visant à mobiliser l'épargne intérieure, renforcer nos systèmes financiers, juguler la fuite des capitaux,



promouvoir une bourse panafricaine des valeurs et réduire les coûts de transaction sur les envois de fonds. Nous déterminerons les mesures à prendre pour garantir que les ressources nationales soient drainées vers des investissements productifs.

- *Aide publique au développement*

26. Nous nous félicitons de l'augmentation des flux d'aide publique au développement alloués par nos partenaires de développement traditionnels et nouveaux. Nous relevons toutefois que l'accroissement récent de l'aide publique au développement est dû à l'allègement de la dette et à l'aide humanitaire et ne représente donc pas des ressources supplémentaires aux fins du financement du développement. Nous exhortons nos partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils ont pris en 2005 dans la Déclaration de Paris tendant à améliorer l'efficacité de l'aide.

- *Commerce*

27. Il est essentiel de mettre en place des infrastructures commerciales pour que l'Afrique tire au mieux parti des possibilités qui s'offrent dans le système d'échanges multilatéral. Nous avons examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative « Aide pour le commerce » et

déplorons la lenteur de ces progrès. À cet égard, nous nous engageons à prendre des mesures pour faire en sorte que nous profitons pleinement de cette initiative.

- *Questions systémiques*

28. Nous reconnaissons qu'il importe de renforcer la cohérence, la gouvernance et la fiabilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Nous engageons la communauté internationale à faire en sorte que les pays africains disposent d'une plus grande voix au sein des systèmes internationaux de gouvernance pour la prise des décisions qui affectent leurs économies.

29. Nous reconnaissons que l'allégement de la dette a un impact positif sur le poids de la dette des pays africains mais nous continuons d'être préoccupés par le fait que les niveaux de cette dette demeurent trop élevés et ne cessent d'amoindrir la capacité des pays de notre continent de financer son programme de développement. Nous prenons note des difficultés rencontrées par les pays ne bénéficiant pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) pour honorer les obligations qu'ils ont contractées au titre de la dette et mobiliser des ressources en vue de financer leurs programmes de développement et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous lançons un appel pour que les critères d'éligibilité au bénéfice de l'allégement de la dette soient appliqués avec plus de souplesse. Préoccupés en outre par les longs délais institués

récemment pour que les pays PPTTE puissent passer du point de décision au point d'achèvement, nous demandons à nos créanciers d'assouplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette afin de réduire ces délais.

30. Pour de nombreux pays, l'endettement demeure le principal moyen de financement du secteur public, de promotion de la diversification des structures de production et de généralisation de la croissance. Afin de maximiser sa contribution, nous comptons améliorer nos capacités et nos systèmes de gestion financière de la dette et du secteur public. Nous étudierons les moyens de réduire le poids de la dette sur le budget en améliorant et en renforçant nos systèmes de collecte des recettes publiques et en élargissant et renforçant l'assiette fiscale. Nous demandons par conséquent à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et aux autres organisations internationales compétentes de faciliter l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre pays africains.

### **Changement climatique**

31. Le changement climatique offre des possibilités mais représente surtout un obstacle pour le développement durable en Afrique. Nous réaffirmons notre engagement à intégrer effectivement des

stratégies d'adaptation et d'atténuation dans nos cadres de développement national et régional et à les appliquer efficacement. Nous soulignons qu'il importe de soutenir les efforts de renforcement des capacités dans nos pays dans ce domaine, notamment la capacité de tirer parti des mécanismes de financement, en particulier du Mécanisme pour un développement propre et du Fonds pour l'adaptation, et de tirer parti des nouvelles possibilités, dont le système d'échange de droits d'émission de carbone.

32. Nous invitons la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, à apporter son concours à la tenue des consultations visant à préparer la participation efficace de l'Afrique à la mise en œuvre de la feuille de route de Bali concernant les négociations multilatérales en vue d'un accord sur le régime climatique mondial de l'après 2012.

33. Nous accueillons avec satisfaction et avalisons l'initiative que la Commission économique pour l'Afrique a prise de créer le Centre africain pour la politique en matière de climat, qui sera l'organe directeur du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique» (ClimDev Afrique), et exhortons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique

pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à prendre les mesures voulues pour assurer efficacement la mise en œuvre de ce programme.

34. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son appui au Centre africain pour les applications de la météorologie au développement et son partenariat avec cette institution.

#### **Nécessaire intégration régionale**

35. Nous réaffirmons que l'intégration régionale est importante pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique et que nous prendrons des mesures pour accélérer les progrès accomplis par l'intermédiaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives, y compris la rationalisation des communautés économiques régionales. Nous intensifierons également les efforts pour promouvoir le développement de l'infrastructure régionale et le commerce intra-africain. À cette fin, nous redoublerons d'efforts pour accélérer la création de la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets et des programmes d'intégration régionale.

#### **Motion de remerciements**

36. Nous remercions S.E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la

mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Forum des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'évaluation intra-africaine, d'avoir dirigé nos travaux d'une excellente manière.

37. Nous adressons également nos remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour leur générosité et l'hospitalité chaleureuse qui nous a été accordée pendant notre séjour à Addis-Abeba.

38. Nous félicitons S.E. M Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine et S.E. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de faire preuve de perspicacité et d'esprit d'initiative.

39. Pour terminer, nous exprimons notre sincère gratitude à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine pour avoir organisé avec succès la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

#### **Financement à long terme de la lutte contre le VIH/sida**

24. Nous nous félicitons de voir que le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida qui ont accès au traitement a augmenté passant de 100 000 en 2003 à 1,3 million en 2006. Nous notons avec préoccupation qu'il est nécessaire de faire face aux besoins financiers à long terme que cause la pandémie. À cet égard, nous entreprenons, de concert avec les collègues qui interviennent dans ce

secteur, d'élargir l'accès au traitement et d'intensifier les efforts visant à juguler la propagation de l'épidémie.

### **Financement du développement**

- ***Mobilisation des ressources intérieures***

24. Nous reconnaissons qu'il est indispensable de mobiliser des ressources financières au niveau national pour assurer une croissance et un développement durables. A cet égard, nous nous engageons à accroître les efforts visant à mobiliser l'épargne intérieure, renforcer nos systèmes financiers, juguler la fuite des capitaux, promouvoir une bourse panafricaine des valeurs et réduire les coûts de transaction sur les envois de fonds. Nous déterminerons les mesures à prendre pour garantir que les ressources nationales soient drainées vers des investissements productifs.

- ***Aide publique au développement***

26. Nous nous félicitons de l'augmentation des flux d'aide publique au développement alloués par nos partenaires de développement traditionnels et nouveaux. Nous relevons toutefois que l'accroissement récent de l'aide publique au développement est dû à l'allégement de la dette et à l'aide humanitaire et ne représente donc pas des ressources supplémentaires aux fins du financement du développement. Nous exhortons nos partenaires de développement à honorer les engagements qu'ils ont pris en 2005 dans la Déclaration de Paris tendant à améliorer l'efficacité de l'aide.

- ***Commerce***

27. Il est essentiel de mettre en place des infrastructures commerciales pour que l'Afrique tire au mieux parti des possibilités qui s'offrent dans le système d'échanges multilatéral. Nous avons examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative « Aide pour le commerce » et déplorons la lenteur de ces progrès. À cet égard, nous nous engageons à prendre des mesures pour faire en sorte que nous profitions pleinement de cette initiative.

- *Questions systémiques*

28. Nous reconnaissons qu'il importe de renforcer la cohérence, la gouvernance et la fiabilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Nous engageons la communauté internationale à faire en sorte que les pays africains disposent d'une plus grande voix au sein des systèmes internationaux de gouvernance pour la prise des décisions qui affectent leurs économies.

29. Nous reconnaissons que l'allègement de la dette a un impact positif sur le poids de la dette des pays africains mais nous continuons d'être préoccupés par le fait que les niveaux de cette dette demeurent trop élevés et ne cessent d'amoindrir la capacité des pays de notre continent de financer son programme de développement. Nous prenons note des difficultés rencontrées par les pays ne bénéficiant pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour honorer les obligations qu'ils ont contractées au titre de la dette et mobiliser des ressources en vue de financer leurs programmes de développement et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous lançons un appel pour que les critères d'éligibilité au bénéfice de l'allègement de la dette soient appliqués avec plus de souplesse. Préoccupés en outre par les longs délais institués récemment pour que les pays PPTE puissent passer du point de décision au point d'achèvement, nous demandons à nos créanciers d'assouplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette afin de réduire ces délais.

30. Pour de nombreux pays, l'endettement demeure le principal moyen de financement du secteur public, de promotion de la diversification des structures de production et de généralisation de la croissance. Afin de maximiser sa contribution, nous comptons améliorer nos capacités et nos systèmes de gestion financière de la dette et du secteur public. Nous étudierons les moyens de réduire le poids de la dette sur le budget en améliorant et en renforçant nos systèmes de collecte des recettes publiques et en élargissant et renforçant l'assiette fiscale. Nous demandons par conséquent à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et aux autres organisations internationales compétentes de faciliter l'échange entre collègues et le partage de données d'expérience entre pays africains.



## **Changement climatique**

31. Le changement climatique offre des possibilités mais représente surtout un obstacle pour le développement durable en Afrique. Nous réaffirmons notre engagement à intégrer effectivement des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans nos cadres de développement national et régional et à les appliquer efficacement. Nous soulignons qu'il importe de soutenir les efforts de renforcement des capacités dans nos pays dans ce domaine, notamment la capacité de tirer parti des mécanismes de financement, en particulier du Mécanisme pour un développement propre et du Fonds pour l'adaptation, et de tirer parti des nouvelles possibilités, dont le système d'échange de droits d'émission de carbone.

32. Nous invitons la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, à apporter son concours à la tenue des consultations visant à préparer la participation efficace de l'Afrique à la mise en œuvre de la feuille de route de Bali concernant les négociations multilatérales en vue d'un accord sur le régime climatique mondial de l'après 2012.

33. Nous accueillons avec satisfaction et avalisons l'initiative que la Commission économique pour l'Afrique a prise de créer le Centre africain pour la politique en matière de climat, qui sera l'organe directeur du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique» (ClimDev Afrique), et exhortons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à prendre les mesures voulues pour assurer efficacement la mise en œuvre de ce programme.

34. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son appui au Centre africain pour les applications de la météorologie au développement et son partenariat avec cette institution.

### **Nécessaire intégration régionale**

35. Nous réaffirmons que l'intégration régionale est importante pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique et que nous prendrons des mesures pour accélérer les progrès accomplis par l'intermédiaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres initiatives, y compris la rationalisation des communautés économiques régionales. Nous intensifierons également les efforts pour promouvoir le développement de l'infrastructure régionale et le commerce intra-africain. À cette fin, nous redoublerons d'efforts pour accélérer la création de la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain afin de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets et des programmes d'intégration régionale.

### **Motion de remerciements**

36. Nous remercions S.E. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Forum des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'évaluation intra-africaine, d'avoir dirigé nos travaux d'une excellente manière.

37. Nous adressons également nos remerciements au peuple et au Gouvernement éthiopiens pour leur générosité et l'hospitalité chaleureuse qui nous a été accordée pendant notre séjour à Addis-Abeba.

38. Nous félicitons S.E. M Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine et S.E. M. Abdoulie Jannah, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de faire preuve de perspicacité et d'esprit d'initiative.

39. Pour terminer, nous exprimons notre sincère gratitude à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine pour avoir organisé avec succès la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.